



Association
Internationale
Francophone des
Intervenants auprès des
familles séparées

L'AIFI ORGANISE UNE FORMATION

EN VISIOCONFÉRENCE

FORMATRICE

LORRAINE FILION

TRAVAILLEUSE SOCIALE, MÉDIATRICE FAMILIALE ET COACH COPARENTAL

DATE DE LA FORMATION

MERCREDI 5 MAI 2021

**HORAIRE : QUÉBEC : 7H30-14H30 - EUROPE 13H30-20H30
(1heure pour le repas et deux pauses de 15 minutes)**

NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS : 25

Une attestation de formation sera remise pour 6 heures de formation continue

TITRE DE LA FORMATION : ACCOMPAGNER L'ENFANT LORS D'UNE SÉPARATION PARENTALE À HAUT NIVEAU DE CONFLIT : QUAND, COMMENT ET POURQUOI

PRÉAMBULE

Si courante qu'elle en soit devenue banale, la séparation des couples avec enfants n'en reste pas moins une source de turbulences. Elle nécessite parfois le recours à l'intervention d'un tiers (médiateur, avocat, thérapeute). Malheureusement pour un certain nombre de couples, ces accompagnements ne suffiront pas, le recours au Tribunal sera requis pour maintenir des liens familiaux et établir un plan parental en fonction des besoins des enfants.

Pendant la période qui suit la séparation de ses parents, l'enfant peut ressentir de la tristesse, de la colère, de la confusion, de la culpabilité et même être aux prises avec un conflit de loyauté. La plupart des enfants ont les ressources nécessaires pour traverser cette épreuve et rebondir. Toutefois, certains enfants seront confrontés à un conflit de loyauté clivé et auront du mal à s'en sortir seuls sans une assistance encadrée.

CONTENU DE LA FORMATION

Distinction entre loyauté et emprise

Indices pour reconnaître un conflit de loyauté clivé

Adoption d'une posture qui favorise l'écoute de l'enfant et sa réflexion afin de l'aider à se *détriangler* du conflit parental

Application d'une approche systémique familiale qui favorise la reconnaissance des attitudes et paroles qui amplifient le conflit de loyauté clivé

Stratégies et techniques prenant en compte l'âge et le stade de développement de l'enfant au cours de l'intervention

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques, illustrations cliniques, exercices individuels et en sous-groupe, vidéos.

PUBLIC CIBLE

Professionnels de la relation d'aide et de soin aux enfants en difficulté, psychologues, médiateurs familiaux, avocats d'enfants.

TRICE : Lorraine Filion est chef retraitée du service d'expertise et de médiation auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal. Elle exerce en pratique autonome depuis 2012 en tant que médiatrice familiale et coach coparental particulièrement dans les séparations parentales à haut niveau de conflit. Madame Filion participe depuis plusieurs années à de nombreux programmes de formation tant en Europe qu'au Québec entre autres sur les thèmes suivants : la place de l'enfant en médiation, le dépistage de la violence en médiation familiale, l'animation des groupes de parole d'enfants et l'animation des groupes de parents séparés, le coaching coparental et l'intervention systémique familiale dans les cas de conflit sévère de séparation. Fondatrice de l'AIFI, elle a assumé la présidence pendant 10 ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013.

FRAIS D'INSCRIPTION :

MEMBRES AIFI : 150\$ (100€)

MEMBRE AIFI (AFRIQUE) : 20 euros ? OK

NON-MEMBRES AIFI : 225\$ (150€)

NON-MEMBRES AIFI (AFRIQUE) : 40 euros ? OK

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Pour les membres du Canada par virement Interac (courriel : paiement@aifi.info / Question de sécurité : acronyme de l'organisme / Réponse secrète : AIFI)

Pour les membres de l'Europe ou de l'Afrique par virement bancaire: compte AIFI Europe IBAN: BE17 0017 4823 3121 BIC: GEBABEBB, place Montesquieu, 2, B-1348, Louvain-la-Neuve, Belgique.

Pour les membres suisses, même procédure de paiement que les Européens, toutefois le membre suisse doit ajouter les frais bancaires s'il paie par virement bancaire en Europe.

DATE BUTOIR ET POLITIQUE D'ANNULATION DE LA FORMATION :

Clôture des inscriptions: 23 avril 2021

Annulation avant le 5 avril, remboursement à 100%

Annulation avant le 16 avril, remboursement à 50%

Annulation après le 16 avril, aucun remboursement (sauf en cas de force majeure)

Si l'événement est annulé après la date butoir, remboursement à 100%

DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES INSCRIPTIONS : 23 avril 2021
